

MODIFICATION DU CAPITAL SOCIAL

Attention : les documents doivent être fournis en 2 exemplaires dont 1 original pour le Greffe

PIÈCES OBLIGATOIRES

- ◆ Le **FORMULAIRE M2** à compléter et à signer
- ◆ **STATUTS** à jour et certifiés conformes par le dirigeant
- ◆ **PROCÈS VERBAL** de l'assemblée générale extraordinaire
- ◆ **ATTESTATION** de parution dans un journal d'annonces légales
- ◆ La **DÉCLARATION CMA 31** à compléter et à signer

PIÈCES SUPPLÉMENTAIRES

APPORT EN NUMÉRAIRE	APPORT EN NATURE	INCORPORATION DE RESERVES
⑩ ATTESTATION originale du dépôt de capital en banque	⑩ RAPPORT DU ou DES COMMISSAIRES AUX APPORTS daté et signé	⑩ Pas de pièce supplémentaire

FRAIS Chambre de Métiers + Greffe

- ◆ Consulter le site de la Chambre de Métiers (www.cm-toulouse.fr) - « **Tarifs** »

POUVOIR

- ◆ Si vous mandatez une personne : complétez le **Pouvoir** en 2 exemplaires (avec signature originale)